

C'est mon patrimoine ! 2025

Modalités de candidature en Pays de la Loire

Les candidatures sont à déposer sur la plateforme en ligne

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aide_transmission-action-lflf

Il est impératif de cocher dans le menu déroulant « Choix du dispositif »

C'est mon patrimoine !

Dans la rubrique « **description du projet** », en plus d'une description précise des objectifs (modalités de découverte du site patrimonial, activités de pratique artistique et culturelle proposées, modalités de restitution le cas échéant, etc.), il conviendra de préciser les informations suivantes dans la description du projet :

- le ou les partenaire.s du projet ayant validé leur participation ;
- le ou les sites patrimoniaux retenus ;
- l'articulation entre les activités artistiques proposées et le lieu (comme précisé dans le cahier des charges, le projet doit être en prise avec le lieu patrimonial) ;
- les actions de sensibilisation prévues en amont auprès des encadrants des jeunes et/ou des accompagnateurs ;
- déroulé d'une journée type d'activité en précisant les horaires.

Dans la rubrique « **Informations complémentaires sur les bénéficiaires du projet** »

- le nombre total de jours d'activité pendant lesquels le site patrimonial accueille les jeunes (7 jours minimum, hors restitution du projet) ;
- le nombre de jeunes accueillis ;
- le nombre de jour(s) par jeune (minimum 1 journée ou 2 demi-journées) ;
- le nombre de jeunes issus de QPV (quartier prioritaire de la ville).

Dans la rubrique « **Documents complémentaires relatifs au projet** »

- un document pour chaque intervenant professionnel comprenant :
 - un curriculum vitae ;
 - une note artistique le cas échéant ;
 - le nombre d'heures d'intervention ;
 - le coût horaire HT.

A la rubrique « **4. Attestations** » il conviendra de préciser le montant de la subvention demandée à la DRAC uniquement.

Un accompagnement financier de la DREETS est conditionné par la participation d'au moins 60 % de jeunes issus d'un QPV. Votre demande de subvention à la DRAC et le cas échéant à la DREETS sera à préciser dans le budget prévisionnel du projet qu'il faudra télécharger en rubrique « **5. Pièces justificatives à joindre au dossier** ».

A l'attention des associations, merci de veiller à déposer les derniers comptes annuels approuvés, signés par le.la président.e.

Date limite de dépôt : 31 janvier 2025

CONTACTS

DRAC des Pays de la Loire
Service Territoires et Publics
1 rue Stanislas Baudry
BP 63518
44035 Nantes cedex 01
tél: 02 40 14 28 11

stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr

DREETS Pays de la Loire
Pôle des Solidarités
22 mail Pablo Picasso
BP 24 209
44042 NANTES Cedex 1
tél : 07 84 53 36 97

emmanuelle.proteau@dreets.gouv.fr
nathalie.guellec@dreets.gouv.fr